



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2026_0141

11 - Mobilités

Participation du Département d'Ille-et-Vilaine à l'étude de voie réservée aux transports en commun et au covoiturage sur la RD 175 - Déviation de Betton

Le 9 mars 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pas de pouvoir donné), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h02.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 22 février 2021 relative à la validation du protocole d'intention avec la participation du Département d'Ille-et-Vilaine à hauteur de 6 135 000 euros ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole et la Région Bretagne ont participé de 2019 à 2021 à la démarche d'élaboration du schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic de Rennes. Ce projet, initié et piloté par les services de l'État, vise à améliorer les conditions de circulation sur le bassin rennais en utilisant les infrastructures actuelles sans engager de financements lourds pour de nouvelles infrastructures. Aussi, au regard des conséquences sur le reste du territoire breton des congestions récurrentes de circulations sur l'agglomération rennaise, le Département prend une part active à la démarche.

Lors du comité de pilotage du 2 décembre 2019, un programme d'opérations prioritaires sur le réseau routier structurant (voies nationales, métropolitaines et départementales) a été décidé entre l'Etat, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole. A l'issue de ce comité de pilotage, les trois collectivités locales ont réaffirmé l'enjeu d'améliorer les conditions de circulation et de déplacements autour de l'agglomération rennaise, leur volonté de mettre en œuvre sur plusieurs années un programme global d'actions prioritaires dépassant les périmètres de chaque gestionnaire et de le cofinancer.

Le programme arrêté en 2021 propose un ensemble d'actions visant à limiter la congestion sur la rocade et ses portes, améliorer la circulation des transports en commun et du covoiturage, améliorer la coordination entre acteurs et l'information à l'utilisateur. Certains projets sont à ce jour bien avancés :

- Création de régulations d'accès à la rocade au niveau de 3 secteurs (la régulation d'accès porte de Bréquigny a été mise en service en octobre 2023) ;
- Création de deux voies d'entrecroisement sur la rocade : entre les portes de Villejean et Saint-Malo et entre les portes de Bréquigny et Nantes ;
- Aménagements ponctuels sur 3 portes de la rocade : Cleunay (réalisé en 2022), Villejean (réalisé en 2023) et Les Loges ;
- Aménagement de voies réservées aux transports en commun sur la RN 137 (mise en service début 2022), la RN 24, la RD 137 (Route de Saint-Malo) et la RD 175 ;
- Optimisation des feux tricolores de la RN 24 ;
- Poursuites des études de voies réservées sur les autres pénétrantes de l'agglomération ;
- Etudes de cadrage d'une expérimentation de voie réservée au covoiturage sur la RD 137 (route de Saint-Malo) notamment ;
- Amélioration de la lisibilité des pôles d'échanges depuis le réseau routier structurant ;
- Elaboration de stratégies et de vecteurs communs d'information à l'utilisateur et de développement d'outils de partage de données ;
- Déploiement de nouveaux équipements dynamiques et de développement de la route connectée.

Le coût global de ces actions est estimé en 2021 à 25 millions d'euros avec une participation actée du Département d'Ille-et-Vilaine de 6,135 millions d'euros.

Les études du schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic de Rennes ont permis d'établir un premier niveau de diagnostic permettant d'identifier les axes les plus opportuns afin de mener des actions pour plus de performances des transports en commun et le développement du covoiturage.

4 axes ont initialement été retenus :

- la RN 137 ;
- la RD 137 ;
- la RN 24 ;
- la RD 175.

La RN 137

La voie réservée au covoiturage sur la RN 137 a été mise en service début octobre 2023 et a fait l'objet d'une évaluation courant 2024. Les résultats de cette évaluation sont très positifs. Les lignes de transports en commun et les covoitureurs accèdent plus rapidement à la rocade de Rennes sans détériorer les temps de déplacement des autosolistes.

La RD 137

La RD 137 a fait l'objet d'une étude d'opportunité sur 2024 et 2025 en plusieurs étapes :

- un approfondissement et une étude complémentaire d'opportunité ;
- une modélisation et une analyse multicritères ;
- une simulation dynamique ;
- une synthèse et un bilan.

Il a été conclu avec Rennes Métropole de ne pas donner suite à ce projet compte tenu des dépenses nécessaires au regard des gains de temps assez minimes et du faible potentiel de transports en commun sur cet axe.

La RN 24

Les travaux sont en cours sur la route de Lorient.

La RD 175 (route transférée par le Département en 2017)

Une étude est nécessaire pour apporter un éclairage sur les éléments suivants :

- Diagnostic de l'état actuel et des projets connus : organisation du territoire, des réseaux de transports en commun, des aires de covoiturage, intermodalité existante et potentielle, conditions de circulation actuelles, évolutions à venir, attractivité potentielle de l'axe ;
- Opportunité : impact sur la circulation de la RD 175 et des voies environnantes, évaluation des gains de temps pour les usagers de la voie réservée et des éventuels temps perdus pour les autres, impact sur la congestion et le report modal, coût global de l'opération au regard des gains ;
- Faisabilité : localisation de la section de voie réservée et possibles interruptions ; positionnement par rapport aux voies de circulation générale, connexions avec le réseau de transports collectifs et avec les infrastructures de covoiturage ;
- Conditions de mise en œuvre : mesures en matière d'exploitation et d'information usagers, estimation financière.

Conformément aux engagements pris dans le protocole d'intention signé en 2021 cette étude est cofinancée entre Rennes Métropole et le Département. Les différentes modalités techniques, administratives et financières de passation et de suivi de cette étude sont précisées dans la convention, jointe en annexe.

Le coût total de l'étude est estimé à 112 612,50 euros HT, soit 135 135 euros TTC, hors révisions. Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'engage à verser à Rennes Métropole une subvention à hauteur de 50 % du montant réel HT plafonnée à 60 000 euros.

Les dépenses seront rattachées à l'autorisation de programme ROGEI008 millésime 2021 et imputées sur le chapitre 20 fonction 843, nature 2041581, sous le numéro d'affectation 31130, code service P32.

Décide :

- d'approuver le principe et les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole relative à la participation du Département d'Ille-et-Vilaine à l'étude d'opportunité et de faisabilité de la voie réservée aux transports en commun et au covoiturage sur la RD 175 déviation de Betton, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
10 mars 2026
ID: CP_2026_0141

Pour extrait conforme